

Modalités de rentrée de l'école élémentaire d'Ondres

Madame, Monsieur,

Tous les élèves reprennent la classe le **mardi 1^{er} septembre**.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs, les intervenants extérieurs, les parents lorsqu'ils y sont conviés peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, réfectoire, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières (cf pièce jointe) doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Le lavage des mains doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- après les récréations, avant de rentrer en classe
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire.

Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Les arrivées et les départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels portent un masque durant leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes suivants :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Organisation retenue à l'école d'Ondres élémentaire :

Les nouveaux horaires de l'école sont sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi

matin :

rentrée des élèves ouverture des portes à 8h30 début des cours à 8h40

fin des cours à 12h00

après-midi :

rentrée des élèves ouverture des portes à 13h30 début des cours à 13h40

fin des cours à 16h20

Les lieux d'entrée et de sortie sont différents pour les CP et CE1 (côté parking) et les CE2, CM1, CM2 (côté bus).

L'accueil périscolaire du matin (garderie) se fait au Centre de Loisirs.

Nous vous demandons un strict respect des horaires de sorties et d'entrées des enfants et le respect des règles de distanciation physique à l'entrée et à la sortie de l'école.

Le jour de la rentrée, le mardi 1^{er} septembre :

La constitution des classes sera affichée le lundi 31 août en début d'après-midi et envoyée par mail aux parents des CE2, CM1 et CM2.

Pour éviter un trop grand brassage des parents et des enfants :

Les élèves de CP, de CE1 et de CE1-CE2 seront accueillis à partir de 8h30 côté parking.

Les parents pourront les accompagner dans la cour s'ils portent un masque.

Les frères et sœurs de ces enfants seront acceptés, en compagnie de leurs parents, dans l'enceinte de l'école.

Un appel sera fait et les enfants rejoindront leur enseignant.

Les élèves de CE2, CM1, CM1-CM2 et de CM2 seront accueillis à partir de 9h00 côté Chemin de Cantine. Les parents ne pourront pas accompagner leurs enfants dans la cour.

Les enfants rejoindront directement leur classe. (cf plan joint)

Nous comptons sur l'implication de tous.

M. Emerit
directeur de l'école

